

Effectif max. 25 étudiants. Master hybride Formation Initiale et par alternance. Effectif FI / alt. variable chaque année.

[illegible]

L'assiduité en cours et en TD est OBLIGATOIRE (3 absences non-justifiées auront pour conséquence une note égale à 0/20 en contrôle continu). En cas d'absence, il faudra fournir un justificatif à l'enseignant et à l'assistante administrative.

Les UE peuvent se compenser à condition de respecter les seuils de compensation suivants

- Une note plancher à 10/20 pour toutes les EC de l'UE Insertion professionnelle (nous rappelons que le stage de 5 mois minimum est obligatoire. En cas d'absence de stage, le diplôme de Master 1 ne sera pas délivré).

En cas d'absence ou d'échec à la session de contrôle des connaissances et des aptitudes du premier semestre ou à celle du second semestre, l'étudiant.e est autorisé.e à passer les épreuves de la session de rattrapage. Pour cela, il.elle devra s'inscrire auprès de son secrétariat pédagogique.

Lorsqu'une matière à la session initiale est sous forme de contrôle continu, en cas d'absence de l'étudiant, celui-ci peut repasser cette matière si son absence est assortie d'un justificatif et si l'enseignant le juge nécessaire. Une partie de son coefficient sera affectée à l'examen final de la session de rattrapage.

Le jury se prononcera souverainement sur la possibilité ou non de redoubler pour les filières sélectives et pour celles dont l'effectif est limité conformément au dossier d'accréditation. La décision du jury apparaît sur le relevé de notes par la mention « non admis à redoubler ».

obtenue si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20, une UE acquise ne peut être repassée.